

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°1

Choisy le Roi – 8 juillet 2014

SAISON 2014/2015

Présents :

Y. BOUGET, C. ALBE, C. CHEBASSIER, A. DE FABRY, JP.DUBIER, F. FOCARD, N. HENAUT, A. PEYTAVIN, E. TANGUY

Assistent : A. GEMISE FAREAU, C. BOULONGNE, A GRIGUER

Invité : A. DAGORNE

Absents excusés : JP. ALORO, E. MORCANT-RIQUIER, V. DELOUTRE

Ouverture de la séance à 14 heures

1 – INTRODUCTION DU PRESIDENT

Le Président informe les membres que Brigitte Cervetti n'assistera plus au CA ; il la remercie pour les tâches effectuées dans la tenue des réunions depuis plusieurs années.

Il déclare être satisfait de la qualification en Final Four de l'Equipe de France masculine et des performances des Equipes nationales de beach volley engagées dans plusieurs tournois internationaux.

2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA N°11 du 18 juin 2014

A. GEMISE FAREAU demande qu'au 7.2, il soit indiqué que le paiement en ligne avait été repoussé à l'AG de Martigues.

C. ALBE s'interroge sur le texte permettant la mise en place du paiement direct ; le Président répond qu'il s'agit d'un acte de gestion relevant du Trésorier.

La question posée par C. ALBE le 18 juin au sujet des primes de qualification au tournoi en Australie sera également modifiée.

Vote sur ce PV :

6 pour - 2 abstentions

A. PEYTAVIN indique qu'elle ne vote pas car le CA est, selon elle, illégitime.

3 – APPROBATIONS DES PROCES-VERBAUX DES COMMISSIONS EXECUTIVES

• **PV adoptés :**

- CC Beach du 14/06/14 : 7 pour ; 1 abstention et A PEYTAVIN ne prend pas part au vote

- CCEE n°10 du 23/05/14 : 7 pour ; 1 abstention et A PEYTAVIN ne vote pas pour la même raison que celle invoquée au sujet du PV du CA

- Commission Mixte CFCP n°4 du 26/06/14 : 7 pour ; 1 abstention et A PEYTAVIN ne vote pas

• **PV du Conseil de Surveillance**

Un extrait du PV de la séance du 16/6/2014 du Conseil de Surveillance est distribué en séance

4 – FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

C. CHEBASSIER

4.1 Ressources Humaines

C SIBILLA a quitté les effectifs de la FFVB le 30/06 et la procédure de recrutement liée à son remplacement va pouvoir commencer.

Les entretiens d'embauche d'un responsable commercial ont débuté.

Le DGA termine mi-juillet les entretiens individuels annuels d'évaluation du personnel du siège.

4.2 Finances

Le service comptabilité connaît une période chargée avec la vérification des comptes des clubs en vue de la validation de leur engagement en championnat national, la mise en route du paiement direct des licences et la préparation de l'arrêté au 30/06.

JP DUBIER rappelle que les Ligues ou CD ont jusqu'à la fin de la semaine pour opter pour le paiement direct via la FFVB de leur part sur les licences ; plusieurs Ligues et CD ont opté pour ce dispositif.

C ALBE attire l'attention des membres sur la situation des clubs des Flandres puisque leurs comptes ne sont pas régularisés et demande qu'un contrôle soit réalisé ; JP DUBIER précise que le paiement direct est appliqué depuis 3 ans dans cette Ligue.

C. ALBE demande que la FFVB verse les montants dus aux Ligues créditrices.

C. CHEBASSIER rappelle que la FFVB versera chaque quinzaine la part régionale due aux Ligues. La subvention du Ministère a été perçue entre fin juin et début juillet.

5 – TECHNIQUE ET HAUT-NIVEAU

F. FOCARD

5.1 Haut-Niveau

L'Equipe de France rencontrera la Belgique en demi-finales ; en cas de victoire, elle rencontrera le vainqueur du match Hollande / Australie pour essayer ensuite de se qualifier pour la Phase finale à Florence du 16 au 20/07.

Pour l'Equipe de France féminine, la réorganisation prendra du temps ; il présente une synthèse des échanges tenus par les participants du colloque organisé par la FFVB le 21/06 : Ambition féminine partagée.

L'Equipe de France qui a disputé le TQCE était privée de plusieurs joueuses blessées, ce qui a diminué le potentiel du groupe.

A PEYTAVIN souligne que comme pour les hommes, l'équipe féminine doit avoir un programme attrayant et récurrent qui commence par la participation à la Ligue européenne chaque année.

F FOCARD répond que l'engagement dans cette compétition est libre mais que le niveau du Grand Prix est pour l'instant trop fort par rapport à notre niveau.

La première étape à suivre constitue le choix de l'entraîneur de l'équipe pour lequel un appel à candidatures a été lancé et les entretiens sont prévus lors de la 2^{ème} quinzaine de juillet.

A PEYTAVIN réitère sa demande de communication de l'organigramme de la DTN ; le DTN répond que l'envoi sera réalisé après cette séance.

A GRIGUER demande au DTN une liste des joueurs et joueuses de haut niveau.

Le DTN annonce le départ de M NAYROLE à la fin de l'été.

5.2 Beach Volley

Le conseil salue les bonnes performances des équipes de chaque genre en Continental Cup à Porto

La Fédération doit réfléchir à l'accueil sur notre territoire de cette compétition en 2016, les dossiers de candidature sont à déposer en 2015.

F FOCARD annonce la permutation des entraîneurs beach des paires masculines et féminines, comme cela se pratique notamment en Russie ou au Brésil.

Les Beach volleyades se sont parfaitement déroulées à Dijon en présence de Stéphane CANET ; un bon niveau a été relevé avec de nombreux jeunes déjà présents aux Volleyades

Le risque de forfait aux JOJ n'existe plus.

6 – COMMUNICATION, MARKETING, EVENEMENTIEL

N. HENAULT - E. MORCANT-RIQUIER

6.1 Communication

La consultation de différentes agences pour concevoir la campagne de recrutement de licenciés dans les clubs est en cours ; les affiches seront disponibles fin août

L'agence de presse BLANCO NEGRO prépare avec le service la conférence de presse de l'Equipe de France du 26 août à l'INSEP.

6.2 Marketing

Le recrutement du responsable commercial est en cours avec 300 CV reçus et 8 entretiens seront réalisés au total.

6.3 Evènementiel

Un questionnaire est en cours d'élaboration afin d'échanger avec les organisateurs locaux

Il est envisagé la conception d'un kit d'organisation d'évènements recensant toutes les sujets à traiter et les étapes dans la conduite opérationnelle

7- DEVELOPPEMENT & VIE FEDERALE

JP. DUBIER

7.1 Boutique fédérale

La mise en place du stand de la boutique a été une réussite à Carpentier pour le dernier match de Ligue Mondiale, en raison de son emplacement central et visible de tous les spectateurs.

Le Président énonce que le référencement web de la boutique exige un investissement sur les marges dégagées par le gestionnaire déléguée de la boutique ; c'est une pratique incontournable dans le e-commerce.

7.2 Aides à projets

Les résultats compte tenu des licences comptabilisées sont en cours d'analyse

Par ailleurs, une enquête a été lancée auprès des clubs concernant l'opération Smashy.

Il est aussi envisagé de mieux présenter la licence événementielle car de nombreux dirigeants de clubs ne connaissent pas ce dispositif.

Le kit « volley ball » doit également être réactivé pour les activités périscolaires qui vont se développer davantage à la prochaine rentrée.

8 – AFFAIRES INTERNES & VIE ASSOCIATIVE

A. DE FABRY

Il est fait état de neuf équipes (issues de 7 clubs) dont les comptes présentent une dette supérieure à 1 000 euro ; après débat entre les membres, il est convenu que les clubs qui ne seraient intégralement à jour financièrement

avec la Fédération au 1^{er} Août risqueraient de se voir retirer des championnats nationaux ; (vote : 6 pour; 2 abstentions et A PEYTAVIN ne participant pas au vote)

La CCS a prévu de concevoir les calendriers mi-août

Une discussion s'en suit sur la situation financière de certaines Ligues (Auvergne 50 K€, Côte d'Azur 28 K€, Rhône Alpes 114 K€, Poitou-Charentes 59 K€, Provence 72 K€, Mayotte 57 K€.)

Il est souligné que certaines Ligues font payer aux clubs leurs licences qu'en fin de saison.

A DE FABRY soulève le problème des clubs qui ont réglé leurs licences à leur Ligue alors que celle-ci ne procède pas au paiement à la FFVB

Il propose que les clubs à jour risquant d'être bloqués du fait de l'attitude de leur Ligue fassent une attestation sur l'honneur et apportent la preuve de leur paiement

Les mises à jour des Règlements RGLIGA et RGEN sont adoptés

C ALBE demande le retrait du mot Espoirs

A DE FABRY fait distribuer aux membres la liste des Ligues régionales dont les Statuts et règlement intérieur ont été votés en Assemblée Générale régionale après validation de notre service juridique, de la CCSR et sont finalement approuvés par le Conseil d'Administration de la FFVB :

Statuts et Règlement Intérieur de la ligue d'ALSACE,

Statuts et Règlement Intérieur de la ligue de BOURGOGNE,

Statuts et Règlement Intérieur de la ligue de BRETAGNE,

Statuts de la ligue de CHAMPAGNE ARDENNE,

Statuts et Règlement Intérieur de la ligue de COTE D'AZUR,

Statuts et Règlement Intérieur de la ligue de LORRAINE,

Statuts et Règlement Intérieur de la ligue de HAUTE NORMANDIE,

Statuts et Règlement Intérieur de la ligue des PAYS DE LA LOIRE,

Statuts et Règlement Intérieur de la ligue de la REUNION.

9 - QUESTIONS DIVERSES

- Le Président rappelle aux membres l'engagement de confidentialité signé qui est en vigueur pour chacun et chacune (M ALBE l'a signé après cette séance)

- Matches disputés en 2014/2015 par les équipes du CNVB et de l'IFVB :

F FOCARD affirme qu'il faudrait que les équipes jouent en DEF sans impacter le classement ; il dénonce l'agissement des cadres techniques qui ont décidé unilatéralement de libérer de nombreux jeunes avant la fin de leur formation (11 garçons et 7 filles) ; aucun dialogue n'est possible

Le DTN indique qu'il est légitimiste par rapport aux décisions prises à Martigues ; il partage le constat de disfonctionnement et la décision de certains cadres de ne pas communiquer avec les élus est intolérable.

François FOCARD rappelle que ces agissements existaient déjà en 2010, A PETAVIN en fut victime.

C BOULONGNE propose que les clubs reçoivent l'équipe du Centre fédéral

Le Président propose que ces équipes fédérales participent au championnat sans impact sur l'accession et relégation ; A DE FABRY souligne qu'il faut limiter les déplacements des équipes adverses mais qu'il est impossible de les contraindre à un déplacement supplémentaire.

Le Président indique la nécessité d'un compromis entre le championnat voté à Martigues et les matchs contre les divisions pros envisagées avec la LNV

Vote : cette formule ne peut en aucun cas être comptabilisée en championnat et ne doit procurer aucun frais supplémentaire aux équipes des clubs y participant.

Le DTN est chargé de faire une proposition de mise en œuvre

Une discussion s'en suit sur le fonctionnement des associations créées par chaque Centre percevant des subventions publiques ; A GEMISE FAREAU fait part de la mission en cours d'audit des deux centres à Montpellier et Toulouse, des documents financiers n'ayant pas remis sur place seront demandés à M. NAYROLE.

- Le Président informe les membres de la saisine du TGI de Créteil par plusieurs administrateurs. Il annonce que le contentieux avec le SLOV est clos, et gagné par la FFVB

- La proposition de conciliation relative au club de SAINTES en TQCN a été refusée par la FFVB ; A. DE FABRY précise que ce club a encore une possibilité d'accession dans l'hypothèse où St QUENTIN est promu en secteur Pro

- A DAGORNE fait constater que contrairement à d'autres sports, le volley ne dispose d'une commission collégiale relative aux équipements ; sa mission serait de suivre les demandes auprès du CNDS, de traiter les dossiers d'homologation de salles, de diffuser les bonnes pratiques afin d'anticiper les créations de nouveaux complexes afin de défendre nos tracés et exprimer nos besoins, ainsi que renforcer le dialogue avec les collectivités locales afin d'accroître notre offre de pratique aux licenciés.

Le Président et plusieurs membres soulignent l'importance stratégique de ce sujet.

La création de la Commission « salles et terrains de beach » en septembre prochain est adoptée à l'unanimité, A PEYTAVIN ne participant au vote considérant que le Conseil est illégitime.

- A PEYTAVIN est désignée chargée de mission de la commission dopage jusqu'au 31 décembre 2014

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H20.

Y. BOUGET
Président

A. DE FABRY
Secrétaire Général